

Quittance pour contributions aux frais d'exécution et formation

L'employeur soussigné confirme avoir déduit à

Nom, prénom _____

NPA, domicile _____

_____ contributions mensuelles de CHF 30.00 = montant total de CHF _____

en tant que contributions aux frais d'exécution et formation, et avoir réglé les comptes avec la commission paritaire nationale pour la branche suisse de la carrosserie.

Les travailleurs syndiqués peuvent, sur présentation de cette quittance, demander le remboursement de ce montant auprès de leur syndicat.

Lieu et date:

Timbre et signature:



Quittance pour contributions aux frais d'exécution et formation

L'employeur soussigné confirme avoir déduit à

Nom, prénom _____

NPA, domicile _____

_____ contributions mensuelles de CHF 30.00 = montant total de CHF _____

en tant que contributions aux frais d'exécution et formation, et avoir réglé les comptes avec la commission paritaire nationale pour la branche suisse de la carrosserie.

Les travailleurs syndiqués peuvent, sur présentation de cette quittance, demander le remboursement de ce montant auprès de leur syndicat.

Lieu et date:

Timbre et signature: